

# La justice valide la fermeture du collège du Val-de-Vire

Peu de doute était permis pour l'avenir du collège du Val-de-Vire, à Vire Normandie, après les conclusions de la rapporteuse publique devant la cour administrative d'appel de Nantes (Loire-Atlantique), mardi 13 mai.

La magistrate préconisait alors de rejeter la requête du collectif Non à la fermeture du collège du Val-de-Vire, qui contestait la délibération du conseil départemental du Calvados du 24 avril 2023 actant la fusion du collège avec le deuxième de Vire, Émile-Maupas.

La cour administrative d'appel a fait connaître sa décision, hier mardi. Les juges ont soutenu un à un les arguments portés par la rapporteuse publique : une fusion « **de nature à améliorer la mixité sociale de l'effectif des deux établissements** » ; une « **diminution importante du nombre de collégiens** » dans les années à venir ; ou un collège Émile-Maupas « **surdimensionné par rapport à son effectif actuel** ».

Selon la cour d'appel, « **l'erreur manifeste que le conseil départemental du Calvados aurait commise dans l'appréciation des critères d'équilibre démographique, économique et social** », comme l'affirment les requérants, « **doit être écartée** ».

L'arrêt de la cour peut encore faire l'objet d'un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État.

